



Ferreyres info – octobre 2025

Fermeture du bureau communal

Pour rappel, **les bureaux seront fermés du 13 octobre au 19 octobre 2025**, ainsi que le **mercredi 5 novembre 2025** (possible de prendre rendez-vous le matin).

Pensez e-covoiturage.ch !

L'ARCAM lance la campagne de promotion en faveur du covoiturage dans notre région : e-covoiturage.ch.

Papillon d'information annexé.



Matinée des encombrants – ferraille – inertes

La prochaine matinée des encombrants est prévue le **samedi 1^{er} novembre de 8h à 12h**, au parking de la place de jeux.

Pour la bonne marche de cette matinée, nous nous permettons de vous rappeler les informations ci-dessous.

ENCOMBRANTS

Sont considérés comme des encombrants, les gros déchets non recyclables, soit des **déchets incinérables n'entrant pas dans un sac 110 litres**. **⚠ Les déchets qui peuvent être intégrés dans un sac 110 litres ne seront pas acceptés dans la benne des encombrants.**

FERRAILLE

Les **déchets composés majoritairement de ferraille** et de toute taille sont pris en charge.

INERTES

Les **inertes** sont pris en charge (vitres, miroirs, pots, carrelage, plâtre, vaisselle, etc.) ! ATTENTION pas d'amiante !

GRANDES QUANTITES

En cas d'apport de **grandes quantités**, un grand merci d'avertir au préalable Valérie Faine, municipale en charge du dicastère des déchets.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site Internet. Katarina Mrazek se tient également à votre disposition au 021 861 39 58.

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration et de votre précieuse contribution au tri de vos déchets.

La gendarmerie à votre porte !



Le poste mobile de la gendarmerie sera présent à Ferreyres le **vendredi 14 novembre 2025, le matin**. Il s'installe généralement en face du bâtiment communal ou vers l'arrêt de bus.

N'hésitez pas à aborder les agents sur place pour toutes questions ou conseils sur la sécurité ou la prévention. Ils sont disponibles également pour enregistrer une plainte ou annoncer la perte d'un document officiel.

Mais pourquoi le buddléia de David (arbre à papillons), pourtant si beau, n'est-il pas désirable ?

Le **buddléia de David**, a été introduit comme arbuste ornemental en provenance de Chine. Il produit de nombreuses graines minuscules emportées par le vent (jusqu'à 3 millions par individu) et se répand également de manière végétative à travers des stolons (tiges souterraines) et ses graines qui survivent dans le sol plusieurs années.

Il forme des populations denses qui concurrencent la végétation indigène et **son nectar attire nos papillons**, d'où son nom.

Chaque papillon est adapté à une plante précise, qui lui permet de se nourrir, de pondre et nourrir ensuite ses chenilles. **Les papillons de nos contrées ne sont pas adaptés au Buddléia**, contrairement à leurs congénères d'Asie, mais à nos plantes indigènes. Bien que nos papillons soient attirés par ses fleurs, **les chenilles ne peuvent pas se nourrir de ses feuilles et elles meurent**. Le Buddléia est un cimetière à papillons.

Méthodes de lutte :

Intervenir si possible au plus tard en début de floraison et **éliminer au moins les inflorescences** si une des méthodes décrite n'est pas possible suite.

Pour les jeunes plants :

- Petits foyers : arrachage entre mars et août, durant 2 ans min.
- Grands foyers : fauche entre avril et mai, puis entre juin et septembre, durant 5 ans min.

Pour les arbustes :

- Abattage et dessouchage, pendant 5 ans (à toutes les périodes de l'année)



Le 6 septembre dernier, une quinzaine de personnes de Ferreyres et La Sarraz ont participé à une **formation sur les plantes invasives**, sur le site de la Réverule à Vufflens-la-Ville, riche en espèces invasives : robinier faux-acacia, solidage, buddléia de David, renouée du Japon, vergerette annuelle, sumac (vinaigrier), ronce d'Arménie, laurelle, Des fiches pour chacune de ces plantes sont disponibles sur le site du canton <https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053096>.

Ces espèces font partie de la liste des organismes dont il est prouvé qu'ils causent des dommages à l'être humain, aux animaux ou qu'ils portent atteinte à l'environnement et à la diversité biologique, et sont soumises à l'obligation de lutte.

Les propriétaires privés et les exploitants de terres agricoles sont responsables de la lutte contre ces espèces sur leurs parcelles.

La Commune se tient à disposition pour une visite dans votre parcelle afin de vous aider à reconnaître les plantes indésirables et vous présenter le moyen de lutte le plus adapté.

De plus, si vous avez observé une plante indésirable sur le territoire communal, n'hésitez-pas à contacter le Greffe municipal. Toute annonce est la bienvenue.

A votre agenda !

13 -19 octobre	Fermeture de l'administration communale	
1er novembre	Matinée encombrants-ferraille-inertes Parking de la place de jeux	
1er novembre	Halloween et le Bal des Fantômes	Informations de Culture & Loisirs annexées <i>La route des Bois sera fermée à la hauteur du bâtiment communal pour l'occasion</i>
5 novembre	Fermeture de l'administration communale (r-v sur demande possible le matin)	
30 novembre	Raclette de l'Avent	Informations de Culture & Loisirs suivront
8 décembre	Conseil général	20h15 salle du Conseil général
13 décembre	Noël villageois	Informations des organisateurs suivront <i>La route des Bois sera fermée à la hauteur du bâtiment communal pour l'occasion</i>